CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

—

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

4ème RÉUNION DE 2010

Séance du 25 juin 2010

CG 10/4ème/III-06

LANGUE ET CULTURE OCCITANES
EDITION DES LIVRES DES OPERATIONS AL CANTON

———

Les opérations « Al Canton » sont destinées :

- à **recueillir** des témoignages écrits et oraux de notre passé sur le territoire d'un canton (collecte et inventaire des ressources du patrimoine local) ;
- à **restituer** en direction de la population locale les éléments recensés au travers d'expositions, éditions, animations.

Ces opérations ont ainsi permis de couvrir intégralement les cantons de Saint Antonin Noble Val, Montpezat de Quercy, Caylus, Molières, Caussade, Nègrepelisse, Auvillar, Valence d'Agen, Monclar de Quercy, Moissac, Castelsarrasin, Montaigu de Quercy, Bourg de Visa et Lauzerte, Saint Nicolas de la Grave, Montech, Lavit et Beaumont-de-Lomagne, Grisolles et Montauban.

Aujourd'hui, deux opérations sont en cours sur les cantons de Villebrumier et Verdun sur Garonne.

Comme chaque fois, en pareil cas, la recherche d'une association locale est privilégiée pour l'édition et la vente des ouvrages.

S'agissant du canton de Villebrumier, l'association « Entre nous à Villebrumier » accepte d'assurer l'édition et la vente du livre qui doit paraître courant octobre.

Comme pour les précédents livres, le Conseil Général accorderait une aide de 7 500 € à cette association qui s'engagerait à affecter les recettes encaissées, une fois le coût de l'impression amorti, à la réalisation d'actions occitanes, une somme de 3 000 € lui étant réservée, au titre des frais de fonctionnement. Une convention sera rédigée dans ce sens.

Nous recherchons une association locale pour celui de Verdun sur Garonne dont la parution est prévue début 2011 et je vous proposerai en DM2 un rapport en ce sens.

Je vous propose donc d'approuver une aide de 7 500 € à l'association « Entre nous à Villebrumier » et d'inscrire le crédit correspondant à l'article 657421, sous fonction 311 du budget départemental.

♦

♦ ♦

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Accorde une subvention de 7 500 € à l'association « Entre nous à Villebrumier » pour l'édition et la vente des livres des opérations « Al canton » sur le canton de Villebrumier ;

- Précise que cette association devra s'engager à affecter les recettes encaissées, une fois le coût de l'impression amorti, à la réalisation d'actions occitanes, une somme de 3 000 € leur étant réservée, au titre des frais de fonctionnement. Une convention sera rédigée dans ce sens ;

- Inscrit les crédits correspondants à l'article 657421, sous-fonction 311 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,